



Pays Carcassonnais

Animer, Rassembler, Fédérer pour conduire un projet commun.

Pays Carcassonnais



TERRITOIRE

PAYS

ORGANISATION

ACTION



Editorial

Après plusieurs années de travail, le Pays Carcassonnais est aujourd'hui un acteur du territoire reconnu par ses partenaires : Etat, Région, Département.

Regroupant 78 communes, 7 communautés de communes

et près de 40 000 habitants, il a pu drainer ces deux dernières années plus de quatorze millions d'euros d'investissements, au travers des avenants 2005 et 2006 du Contrat de Pays.

Ce résultat n'a pu être obtenu que grâce à la mobilisation de toutes les forces vives de notre bassin de vie - élus, socioprofessionnels, associations, particuliers - qui n'ont ménagé ni leur temps, ni leur peine pour définir et mettre en œuvre un projet global de développement du Carcassonnais.

Il est donc la preuve concrète que la démocratie participative, à laquelle je suis très attaché, est un mode de gouvernance irremplaçable pour parvenir à des diagnostics et des programmes d'actions partagés et mobilisateurs.

Cette brochure vous permettra certainement de mieux appréhender le rôle du Pays Carcassonnais, sa structure, son équipe technique et ses commissions de travail. Vous y trouverez aussi les réponses aux questions que vous vous posez certainement sur les actions et les projets soutenus par le Pays.

Par ailleurs, je vous invite à vous connecter sur notre site internet et ainsi nous faire part directement et sans réserve de vos interrogations, suggestions ou critiques, qui seront pour nous autant de contributions utiles. Ensemble, faisons vivre le Pays Carcassonnais !

Jean-Claude PEREZ
Député de l'Aude,
Président du Pays Carcassonnais

Le Pays Carcassonnais

Carte d'identité

78 communes
39 669 habitants
Superficie : 1028 km²



7 communautés de communes

- Cabardès au Canal du Midi
- Cabardès Montagne Noire
- Haut Cabardès
- Haut Minervois
- Malepère
- Minervois au Cabardès
- Piémont d'Alaric

2 communes hors intercommunalité

- Alairac
- Montclar

Le Pays Carcassonnais

ce qu'il est, ce qu'il n'est pas

Le Pays, ce n'est pas ...

- un échelon administratif supplémentaire.
- une nouvelle collectivité locale.
- un établissement public intercommunal capable de lever l'impôt.
- une structure lourde consommatrice de subventions pour son fonctionnement.
- une structure composée seulement d'élus des collectivités locales.

Le Pays, c'est ...

Un territoire, présentant une certaine cohérence et des problématiques similaires. Et également, au sein de ce territoire, des communes, des groupements de communes, des organisations socioprofessionnelles, mais aussi des entreprises, des associations qui s'accordent autour d'un projet de développement commun.

Le Pays Carcassonnais est le niveau privilégié de partenariat et de contractualisation.

Quels sont les buts du Pays ?

- **Soutenir l'emploi** et l'activité économique
- **Mettre en valeur** les potentialités du territoire
- **Améliorer les services de la vie quotidienne** : transports, communication, sport, culture, éducation...
- **Protéger l'environnement.**
- **Valoriser les richesses du patrimoine et développer le tourisme.**

En résumé

Le Pays est un nouvel espace de projets.

L'objectif est de permettre la mise en place de projets communs et de faciliter la coordination des collectivités, de l'Etat et de l'Europe en faveur du développement.

Comment s'organise le Pays ?

Une simple structure associative

Le Pays est une association loi 1901, à laquelle adhèrent des communes, des communautés de communes, des associations, de simples citoyens...



Le Pays est dirigé par un Conseil d'administration de 53 membres, répartis en trois collèges. Les membres sont, à part égale, des élus et des non élus. C'est ce Conseil qui a le pouvoir décisionnel. Le Bureau se charge d'appliquer les décisions du Conseil d'Administration. Des Assemblées Générales tenues régulièrement permettent à la vie associative de s'exercer.

En résumé

Le Pays est avant tout un lieu de réflexion et d'action qui fédère les acteurs du territoire.

le Bureau

10 membres

Représentants
des chambres consulaires
· Conseillers Généraux
· Conseillers Régionaux
· Membre d'une
association

Secrétaire

Jean CHAPET

Maire de Conques-sur-Orbiel



Trésorier

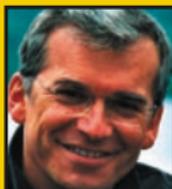
André DURAND,

Association le Moulin à Papier



le Conseil
de Développement
Il forme le quatrième collège.
Il a force de proposition pour
les élus locaux.
Un chapitre particulier lui est
consacré plus loin.

le Président



Jean-Claude PEREZ

Député de l'Aude

l'équipe technique

Elle se compose
d'une directrice et d'une
chargée de mission.

le Conseil d'administration

53 membres

Il a le pouvoir décisionnel

1^{er} collège : 12 membres

Elus locaux

2^{ème} collège : 14 membres

Conseillers Généraux
Conseillers Régionaux

3^{ème} collège : 27 membres

Membres d'associations
et des chambres consulaires



Guy GIVA

Chambre d'Agriculture



René ESCOURROU

CCI de Carcassonne



André SYLVESTRE

Chambre des Métiers

Le Conseil de Développement

Véritable outil de démocratie participative

Le Conseil de développement n'a pas de pouvoir décisionnel **mais son rôle est essentiel**. C'est un lieu de propositions, un **véritable laboratoire d'idées**.

Ce Conseil est composé de femmes et d'hommes, élus ou non, issus des chambres consulaires, des associations, des syndicats...

Le Conseil de développement comprend un noyau fixe de représentants, mais en fonction des sujets traités, **il lui arrive de demander l'intervention**

d'autres personnes. Il peut s'agir de professionnels, d'habitants d'un lieu spécifique ou encore de spécialistes.

la Charte de Pays

La Charte est le texte fondateur qui **définit les objectifs du Pays**. Les trois principaux axes de travail définis par la Charte sont :

- **Assurer un développement économique harmonieux**
- **Préserver et valoriser les ressources du Pays**
- **Réussir la solidarité : construire un Pays solidaire**

Six commissions au sein du Conseil de Développement

Le Conseil comprend six commissions, qui se réunissent autour de thèmes particuliers.

Elles proposent **des stratégies, des objectifs et des actions précises**,

dans le cadre de la Charte.

Elles évaluent aussi la portée et le degré de réussite des actions déjà entreprises.



Culture

Rapporteur
François VIGUIE

Suppléant
Alain BAURES

Solidarité

Rapporteur
Michel BODEVIN

Suppléant
Denis PETITCOLIN



Tourisme

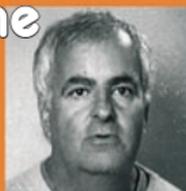
Rapporteur
André DURAND

Suppléante
Patricia MUNICH - IZARD

Patrimoine

Rapporteur
Daniel FOUSSAT

Suppléant
Albert DUPONT



Développement Economique

Rapporteur
Pierre-Henri ILHES

Suppléant
Daniel GROS

Logement

Rapporteur
Marie-José CALVETTO

Suppléante
Frédérique GALBEZ



**Vous pouvez, si vous les souhaitez, poser votre candidature
pour devenir membre d'une commission**

Etapes-clés du Pays Carcassonnais

- **un territoire** reconnu par le Préfet de Région
- **un partenariat**, espace de dialogue et de concertation
- **un projet de développement** contenu dans la Charte de territoire
- **un contrat**

Le pays négocie un contrat avec l'Etat, la Région et le Département. Le contrat porte sur des actions à mettre en œuvre, qui s'inscrivent dans la stratégie du développement du territoire. Une fois le programme des actions établi, il est présenté aux partenaires financiers. **Le pays est ainsi le niveau privilégié pour contractualiser avec l'Etat, la Région et le Département et bénéficier de leurs aides financières.**

Le contrat de pays n'est que le moyen de traduire en termes opérationnels la mise en œuvre de la Charte. C'est l'outil de coordination et le cadre de cohérence.

De l'aide pour mon projet sous quelles conditions ?

Le Pays aide les acteurs publics et privés à structurer leurs projets et à accéder à certaines subventions.

Ces projets doivent être cohérents avec les objectifs de la Charte. De plus, ils doivent :

- **avoir un fort impact intercommunal**
- **avoir une dimension collective**

**SI VOUS AVEZ UN PROJET, NOUS VOUS
INVITONS À NOUS CONTACTER SANS ATTENDRE,
AFIN DE VOUS AIDER À LE FORMALISER.**

Contacts

Pays Carcassonnais

BP 30168

14, rue du 4 septembre

11 004 CARCASSONNE

Téléphone : 04 68 26 73 79

Fax : 04 68 25 01 01



Directrice

Arlette RUDNIK-GILS

payscarcassonnais@wanadoo.fr



Chargée de mission

Valérie LAFON

secretariat@payscarcassonnais.com

Nouveau site

Retrouvez la Charte et les dernières nouvelles du Pays Carcassonnais sur le site internet :

<http://www.payscarcassonnais.com>



Pays Carcassonnais



Ne pas jeter sur la voie publique